



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-052 bis**

Publié le 4 février 2021

SOMMAIRE

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté n° 2021-010 portant délégation de signature sur le champ des compétences préfectorales relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Nord



RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n° 2021- 010

Arrêté portant délégation de signature sur le champ des compétences préfectorales relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Nord

La rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités

VU le code de l'éducation ;
VU le code du sport ;
VU le code de l'action sociale et des familles ;
VU le code du service national ;
VU la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;
VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
VU le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
VU le décret du 14 février 2018 portant nomination de Madame Valérie CABUIL, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de l'académie de Lille, chancelière des universités ;
VU le décret du 26 juin 2017 portant nomination de Monsieur Yves BESSOL, directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord ;
VU l'arrêté n°2020-019 du 17 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Hauts-de-France ;
VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2021 portant délégation de signature à Madame la rectrice de région académique des Hauts-de-France sur le champ de compétence relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Nord ;
VU le protocole national du 15 décembre 2020 entre le ministre de l'intérieur et le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
VU le protocole régional du 7 janvier 2021 entre le préfet de région et la rectrice de région académique ;
VU le protocole départemental du 20 janvier 2021 entre le préfet du département du Nord et la rectrice de région académique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2021 susvisé, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves BESSOL, directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord, à l'effet de signer, au nom de la rectrice de région académique, l'ensemble des actes et correspondances décrits à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves BESSOL, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick PIRET, inspecteur jeunesse et sports, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Nord, sur l'ensemble des actes et correspondances décrits à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 3 : Monsieur Yves BESSOL, directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord, pourra, le cas échéant, déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions prévues à l'article D.222-20 du code de l'éducation.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de région académique et le directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 2 février 2021

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' and 'C' with a horizontal line crossing through them.

Valérie CABUIL